



Département
de
Vaucluse

VILLE DE PIOLENC

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

MEMBRES NOMMÉS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Le maire de la commune de Piolenc à Mesdames et Messieurs :

- les présidents des associations familiales (UDAF) ;
- des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion ;
- des associations de retraités et de personnes âgées du département ;
- des associations de personnes handicapés du département.

Suite aux élections municipales du 22 mars 2026 et à l'installation du conseil municipal, le conseil d'administration doit être renouvelé dans les 2 mois après installation du conseil municipal, soit le 28 mai 2026 au plus tard.

Les associations familiales, les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et les associations de personnes handicapées sont informées qu'elles disposent d'un délai de 15 jours pour proposer une liste de représentants d'au moins cinq personnes – à partir de la date d'affichage.

En ce qui concerne les associations familiales, les propositions seront présentées par l'Union Départementale de l'Association Familiale (UDAF).

Les autres associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Il est précisé que les personnes qui sont fournisseurs de biens ou de services pour le centre d'action social ne peuvent siéger au conseil d'administration.

Fait à Piolenc, le 10 avril 2026

Affiché le 13 avril 2026



Le Président,

M. Sébastien PAYAN